



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 9 février 2010, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2010 DE CHF 10'000.- POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR UN SOUTIEN AUX VICTIMES DU SÉISME EN HAÏTI

Considérant,

- la série de secousses sismiques d'une rare ampleur qui a frappé de plein fouet Haïti en ce mois de janvier,
- l'appel urgent lancé pour venir en aide aux plus de deux millions de sinistrés,
- que la cagnotte de CHF 535.-, récoltée à l'occasion du repas des aînés du dimanche 24 janvier 2010, sera ajoutée au montant de la délibération D-1244,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal décide

1. D'accepter un crédit supplémentaire 2010 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux victimes du séisme à Haïti.
2. De demander à la commission Environnement et développement durable de choisir le(s) bénéficiaire(s) de cette aide.
3. De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.
4. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.01.

Cette délibération a été prise par 14 voix pour et 1 abstention.

Le délai pour demander un référendum expire le 16 mars 2010.

Bardonnex, le 16 février 2010

Béatrice GUEX-CROSIER
Vice-présidente